Our French Lesson

AVIS A TOUS CEUX QUI VEULENT APPRENDRE LE FRANÇAIS.

La nouvelle direction de l'Abeille qui a à cœur la conservation et la propagation de la belle langue française en Louisiane a résolu de donner aux Américains l'opportunité d'apprendre le français pour la modique somme de 75 sous par mois, montant de l'abonnement mensuel au journal. Notre nouvelle méthode permettra également aux Louisianais désirant se perfectionner dans l'étude plus complète de la langue de leurs ancêtres, de pouvoir le faire avec la plus grande facilité et sans perdre un temps précieux que trop souvent réclament leurs affaires.

Nous avons en effet obtenu de Monsieur M. D. Berlitz, chevalier de la légion d'honneur, officier d'Académie, l'autorisation de publier chaque jour dans nos colonnes une leçon tirée de sa méthode dont la réputation est mondiale.

Nous continuons aujourd'hui la publication de la première leçon.

Afin de permettre aux débutants de pouvoir comprendre parfaitement la méthode, nous publierons en Anglais les notices explicatives qui accompagnent chaque leçon.

Toute personne n'ayant pu pour une raison quelconque suivre nos premières leçons aura toujours la ressource de se les procurer en nous demandant de lui envoyer les numéros du journal correspondant aux leçons qui lui manquent.

NOTICE TO ALL PERSONS WHO WOULD LEARN THE FRENCH LANGUAGE.

As the conservation and the propagation of the French language in Louisiana are among the prime desiderata cherished by the new administration of the New Orleans Bee, it has been decided to inaugurate a system whereby Americans will be enabled to study French for the small sum of seventy-five cents per month—amount of one month's subscription to the paper. The published exercises will be of great help to Louisianians who would wish to gain more accurate understanding of the idioms and grammatical construction of the language of their ancestors, without taxing either their time or their intellectual forces.

By permission of Prof. M. D. Berlitz, Knight of the Legion of Honor, Officer of the French Academy, we are publishing in the columns of the Bee, a series of graduated exercises from Prof. Berlitz's work, whose excellence is recognized the world over.

We shall continue these lessons every day.

In order to facilitate the task for beginners, we will accompany the explanatory notes with the English equivalent.

Any persons who, for some reason or other, has missed the first lessons, can obtain back numbers of the paper, either by calling at our office or requesting that they be forwarded by mail.

The advantages claimed for this method are:

(a) The lessons are mostly based on object-teaching; this results in the students associating perception with the foreign expressions; he thus is soon able to think in the foreign idiom.

The method is designed:

(1) For self-instruction: The student in such case reads over aloud, and several times, each lesson and then asks himself the questions of the book, answering them.

(2) For reciprocal instruction in clubs or parties of friends, each member alternately taking the role of the teacher, asking the questions and letting the others alternately answer. This has the advantage over self-instruction that the ear is more thoroughly drilled in catching the foreign sounds by hearing other people's voices, and, as several heads know more than one, each student will be able in his turn to correct mistakes made by his fellow-students.

(b) Nearly all the lessons are in shape of conversation, in order to continually drill the student's ear and tongue.

(c) The most useful is always taught first, so that the student's mind is not encumbered with rules and word forms that he cannot immediately use and will forget again before reading them.

(d) Where rules are to be given, they are illustrated by striking examples, so that even those who are not good grammarians can fully understand them.

(e) The pronunciation of all difficult words or expressions is carefully transcribed, so that the students need not constantly rely on their teacher, and can, if necessary, progress entirely without him.

(f) All idioms or other difficulties are carefully explained in order to emancipate the intelligent students from their teacher.

Monsieur Bébé.[1]

Maman,[2] de retour[3] d'une visite, s'aperçoit[4] qu'une main téméraire s'est glissée[5] dans une boîte de pralines. Elle fait comparaître[6] devant son tribunal mademoiselle Liline, âgée de quatre ans, et M. Bébé qui va sur[7] son trente-deuxième mois. "Allons,[8] dit la maman d'un ton sévère, qui a mangé les pralines ? — Pas moi! — Pas moi! Ne mentez pas,[9] c'est ou Liline ou Bébé! — C'est Bébé! — Non, ce n'est pas moi! Liline est une menteuse![10]... D'ailleurs," elle n'était pas là quand je les ai prises."[12]

EXERCICE.

1. Qui désigne-t-on[13] sous le nom de Bébé ? 2. Qu'avait-on fait en l'absence de maman ? 3. Pourquoi la maman était-elle sortie ? 4. Que fit-elle en s'apercevant du méfait ?[14] 5. Combien avait-elle d'enfants ? 6. Quel était l'aîné[15] des enfants ? 7. Quelle différence d'âge y avait-il entre les deux enfants ? 8. Que demanda la maman aux enfants ? 9. Que répondirent-ils ? 10. Qui avait mangé les pralines ? 11. Bébé avoua-t-il sciemment les avoir prises ?[16] 12. Liline était-elle une menteuse ? 13. Aimez-vous les pralines ?

[1] Master Baby. [2] Mama. [3] Returning from. [4] Notices. [5] Has found its way into (lit.: has slipped into). [6] She summons (lit.: makes appear). [7] Who is approaching (lit. who goes toward). [8] Now then. [9] **Mentir**=to tell a falsehood. [10] Liline is a story teller (liar). [11] At any rate. [12] When I took them. [13] Whom do we designate by... [14] Wrong doing. [15] Older. [16] Was baby aware of confessing that he took them.

Les Tribunaux

COUR CIVILE DE DISTRICT.

Nouveaux procès

Mme. Cecile Holleman vs. N. O. Railway & Light Co., dommages, $2500.

Mme. Laura Richard Castagnos vs. Jos. Benjamin Castagnos, séparation de corps et de biens.

Mary E. Meyer, épouse de J. H. Webre vs. Henry Meyer et als, demande en partage.

Nancy Woods, veuve de Chas. Cooper, et als vs. Ville de la Nouvelle - Orléans, annulation d'impôts.

Chas. Marx vs. Dietrich A. Walter, pour un billet et un compte, $4,473.74.

Jacob Jaquillard vs. Eder Regas, séparation de corps et de biens.

Mme. Walter T. Ruize vs. Walter T. Ruize, divorce.

Dr. Wm. H. Robin vs. Mme Leonardo Vizcarra, saisie provisoire, $180.

Wm. Crilly vs. Charles Spohr, dommages, $1000.

Successions

Les successions suivantes ont été ouvertes:

Wm. Clifford Scott, Cecilia Kelly Sields, Chas. E. Babcock, Josephine Gillar, Julius Vollenweider.

Les personnes suivantes demandent l'émancipation:

August G. Koch, Mary Koch.

PREMIERE COUR DE CITE

Nouveau procès

Max Guiraud vs. Dr. Howard D. King, réclamation, $9.50.

University Extension Society, Inc. vs. P. J. Cominckey, réclamation, $24.75; vs. H. V. Fritsch, réclamation, $22.75.

Rosenberg Oldstein & Co. vs. M. Castaing or Max Castaing, réclamation, $21.

Francis Maestri vs. Mme. Eugene Emerson, réclamation, $20.

Junis Hart Piano House, Ltd. vs. H. Herslick, réclamation, $71.30.

The Larkin Co. vs. oJs. D. Muller, réclamation, $10.

Klein Brothers vs. Henry Shaefer, réclamation, $18.30.

Seraphin Soulant vs. Alfred Bayhi, Jr., et al, in solido, réclamation, $21.75.

P. E.Dominique vs. Paul Lombardio, réclamation, $40.

F. Rivers Richardson vs. Mary Washington, réclamation, $11.35

Mme. Edvidge Fortier vs. L. O. Lemaire, réclamation, $15.

Ida Alexander vs. Nat. Life & Accident Ins. Co., réclamation, $15.

M. Heimanvs. Robert Sims, pour possession d'une propriété.

E. Braquet vs. M. et Mme. Smith, pour possession d'une propriété.

La. Railway and Nav. Co. vs. E. Wilson, pour possession d'une propriété.

VENTES INSCRITES AU BUREAU D'ALIENATIONS

Mme A. de Bonneval; Fred E. et Wm. C. Ludowig à Gustave Katz and Sidney J. Besthoff, bail de la propriété No. 732-34 Canal, pour 10 ans à $833.33 par mois pendant 5 ans et $916.66 pendant 5 ans subséquents.

Wm. T. S. Norton à Mlle Kate J. Norton, 1-2 intérêt, etc., lot Annonciation, Delord, Constance et Poeyfarre, lot Levee, State, Preston et Alonzo, $1050. — Stafford.

Dr. Harold L. Jensen et George Long à Dixie Homestead Assn., 2 lots Jefefrson Davis Parkway, Rendon, Baudin et D'Hemecourt, $4000. — Beary.

Acquéreur au vendeur, la même propriété, $4000. — Beary.

Michael Glaser à Henry Sellen, 2 lots Girod, Saratoga, Franklin et Julia, $6250. — Dreyfous.

Patrick J. Gillan à Patrick W. Gillan, lot Tulane, Miro, Banks et Tonti, $2500. — Montgomery.

Patrick J. Gillan à Mlle Isabella L. Gillan, lot Royal, Hospital, Bourbon et Ursulines, $3500. — Montgomery.

Anthony Labarbera à French Market Homestead Assn., bail du rez-de-chaussée No. 715 Royal, pour un an à $15 par mois. — Charbonnet, Jr.

Edmond Rixner à Fred T. Bosworth, portion St. Bernard, Robertson, Claiborne Circle et Annette, $4500. — Dreyfous.

Gentilly Terrace Co., à Mme John G. Lindholm, lot Music, Lombard, Carnot et Arts, $3953.—Dreyfous.

Mme Mary Marrero à Armstrong Donaldson, autorisation à vendre la propriété, No. 823 Desire, pour $2500.

Mme R. Harrison au même, autorisation à vendre Uo. 825 Desire, pour $2600.

Veuve R. Marsolan au même, autorisation à vendre la propriété, No. 829-31 Desire, pour $2000.

Xavier Frey a umême, autorisation à vendre la propriété, No. 3420 Bourgogne, pour $5000.

Chas. A. Coyle au même, autorisation de vendre la propriété, No. 3407 Bourgogne, pour $5000.

Mme F. W. Von Behren au même ,autorisation à vendre la propriété, Noè 838-40 Elmira, pour $3000.

Veuve Wm. Zimmerman au même, autorisation à vendre la propriété, No. 828 Elmira, pour $2800.

Paul Desbon au même, autorisation à vendre la propriété, No. 822 Elmira, pour $7000.

Mme. Alice Healy au même, autorisation de vendre la propriété, No. 818 Elmira, pour $4000.

Succession de Mme Geo. R. Reid à Joseph Sciortino, lot, Touro, Saint-Claude, Rampart et Burgundy, $1215.—Hebel.

Louis G. Link à August C. F. Lange, 2 lots, Music, Lombard, St-Roch et Gentilly Boulevard, $4800.—Stafford.

Quaker Realty Co., Ltd. à Harley A. W. Howcott, 2 lots, Galvez, Miro, 2me et 3me, $400.—Fernandez.

Geo. Koppel à Mme Archibald E. Mills, lot, Barthelemy, Seguin, Delaronde et Pelican, $2950.—Hennessey.

Joseph A. Blythe à Archie Moser, 2 lots, Grant, Hayes, E. 6me et E. 9me, $25.

Leandre M. Miramon à Chas. A. Fricke, lot, Nelson, Newton, DeArmas et Olivier, $2000. — Fleury.

Estate Sebastian Amedeo à Evansville Impt. Co., lot, Pacific, Newton, Elmira et Diana, $300.—Fernandez.

Mlle Kate J. Norton à William T. S. Norton, demi intérêt lot, Levee, State, Preston et Alonza, $250.—Stafford.

Edward R. Ellis à Union Homestead Assn., portion, James, Vincent, Dupre, Gayoso et Broad, $1500.—Gurley.

Mme. Sarah Beatty à Eureka Homestead Society, portion, Dublin, Dante, Neron et Claiborne, $1200.—Benedict.

Acquèreur au vendeur, la même propriété, $1200.—Benedict.

Bureau des Hypothèques

Saverio Tedesco à John Sumich, $900, 1 billet, 4 pour cent, lot, Prieur, Johnson, Hospital et Quartier.—Rossi.

Edmond Rixner et al à Frank B. Twomey, $8000, 2 billet, 1 an, 7 pour cent, portion St-Bernard, Robertson, Claiborne et Annette. —Danziger pour Dreyfous.

Jose P. Martinez à J. A. Lautenschlaeger, Jr., $1000, 1 billet, 1 an, 8 pour cent, lot, Frenchmen, Villere, Urquhart et Touro. —Lautenschlaeger.

Chartes

Royal Social Club.—Barnett.

Olympia Seventh District Social Club.—Deibel.

Business Men's Racing Assn., capital $100,000.—Reilley.

30 YEARS' EXPERIENCE
PATENTS
TRADE MARKS
DESIGNS
COPYRIGHTS &C.
Anyone sending a sketch and description may quickly ascertain our opinion free whether an invention is probably patentable. Communications strictly confidential. HANDBOOK on Patents sent free. Oldest agency for securing patents.
Patents taken through Munn & Co. receive special notice, without charge, in the
Scientific American.
A handsomely illustrated weekly. Largest circulation of any scientific journal. Terms, $3 a year; four months, $1. Sold by all newsdealers.
MUNN & Co. 361 Broadway, New York
Branch Office, 625 F St., Washington, D. C.

VENTES A L'ENCAN

VENTES PAR LE SHERIF

ANNONCE JUDICIAIRE.

John D. Nix, Jr., vs. Warner Willis.

DREMIERE COUR DE CITE de la Nouvelle-Orléans — No. 64,696 — En vertu d'un writ de fieri facias qui m'a été adressé par l'Hon. Première Cour de Cité de la Paroisse d'Orléans, dans le procès ci-dessus intitulé, je vendrai aux enchères publiques en face de la porte principale de la Bâtisse de la Nouvelle Cour, sur la rue Royale, entre les rues Conti et St. Louis, dans le Deuxième District de cette ville, le JEUDI, 20 octobre 1914, à 11 heures a. m., la propriété suivante décrite à savoir:

Deux certains lots de terre ensemble, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages qui en quelque sorte y appartiennent, situé dans le Sixième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, en l'Ilet No. 660, borné par les rues Milan, General Taylor, Willow et Clara, lesquels lots sont désignés par les Nos. 14 et 15 et mesurent chaque vingt-cinq (25) pieds quatre (4) pouces face à la rue Clara, par cent cinquante (150) pieds de profondeur entre lignes égales parallèles.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions — Comptant; l'acquereur au moment de la vente devra déposer dix pour cent du montant de l'adjudication.

P. McGILL,
Constable, Première Cour de Cité de la Nouvelle Orléans.
JULES GRASER,
Avocat pour le demandeur.
sept—19,24,30 oct—6,14,20

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriétés de valeur et améliorée du Sixième District formant le coin des rues Prytania et Cadiz et le coin des rues Pitt et Cadiz (en l'Ilet de la rue Jena).

Walter J. Suthon vs. Marcelin T. Elfert.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour le Paroisse d'Orléans — No. 109,583 — En vertu d'un writ de saisie et vente qui m'a été adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'encan à la Bourse des Propriétés Foncières, No. 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 8 octobre 1914, à midi, la propriété suivante, décrite à savoir:

Six certains lots de terre ensemble avec toutes les batisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances qui y appartiennent, en quelque sorte situés dans le Sixième District de cette ville en l'Ilet borné par les rues Jena, Pitt, Cadiz et Prytania, et désigné comme Ilet No. 58 sur un plan par A. Toledano, voyer le 17 juin 1878, et maintenant Ilet No. 366; les dits lots sont désignés par les Nos. 8, 9, 10, 11, 12 et 13 du dit Ilet et mesurent comme suit à savoir: Lots Nos. 8, 9 et 10, ont chacun trente pieds face à la rue Prytania, par cent pieds de profondeur entre lignes parallèles et les lots Nos. 11, 12 et 13, ont chacun trente pieds face à la rue Pitt par cent pieds de profondeur entre lignes parallèles, le lot No. 10, formant le coin des rues Prytania et Cadiz, et le lot No. 11 formant le coin des rues Pitt et Cadiz.

Saisie dans le procès ci-dessus.

Conditions — Comptant; l'acquéreur au moment de l'adjudication devra faire un dépôt de dix pour cent du prix d'achat.

LOUIS KNOP,
Shérif Civil, Paroisse d'Orléans.
WALTER J. SUTHON, JR.,
Avocat pour le demandeur.
sept—4,5,11,18,25 oct—2,7,8

Par FITZPATRICK & TILL, INC.

ANNONCE JUDICIAIRE.

MARDI, 6 OCTOBRE, à 10 h. a. m.

Attention Propriétaires! Ventes de marchandises emmagasinages au No. 404 de la rue Carondelet, chez Fitzpatrick & Co., si non retirées et frais payés d'après l'acte 24 de 1890 et 167 de 1898, meubles et articles de ménage de toute nature, sans autre avis, au No. 528 rue Canal.

Conditions: Comptant, sans limite ni réserve.

HARRY W. FITZPATRICK, Encanteur.
sept 27—oct 4 6

SPORTSMEN'S SPECIAL

FRISCO LINES

LOUISIANA SOUTHERN R. R.
(N. O., T. & M. R. R. CO., LESSEE)

A

SHELL BEACH

TOUS LES DIMANCHES

Départ - - 5:00 A. M. || Départ Shell Beach - 4:10 P.M.
Ar. Shell Beach - 6:05 A. M. || Ar. Nouvelle-Orléans - 5:15 P. M.
Arrêts: Rue Poland, Avenue Friscoville, St. Bernard, Reggio, Ysclosky.

SERVICE PAR MOTOR-CARS

$1.00 Aller et Retour SAMEDI ET DIMANCHE sur tous les trains.

Pêche et chasse de premier choix. Appat sur les lieux à Shell Beach. Bon Restaurant.

Le service ci-dessus est en plus des trains réguliers.